



CONVENTION COLLECTIVE
FICHE EMPLOI
EVOLUTION - RECONNAISSANCE
LA CFDT NE LÂCHERA PAS !
L'EXEMPLE DES TEAMS LEADERS

Le temps du déploiement de la nouvelle convention collective est révolu. Ce temps a été long et a permis de corriger certaines choses. Par exemple, à la demande de la **CFDT**, 19 fiches supplémentaires ont été créées au sein de DI2C, permettant ainsi une cotation plus juste et plus équitable.

L'évolution des fiches emploi est essentielle pour reconnaître vos compétences, clarifier vos missions et garantir une classification reflétant vos réelles activités et responsabilités.

Nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup à faire et notamment :

- La prise en compte exhaustive de l'ensemble des activités significatives pour un certains nombre de fiches emploi
- L'évolution des salariés en terme de promotion notamment pour les passages cadre, les NR7-NR8, ...

Si sur le second point, la CFDT attend une réponse et une avancée de la part de la Direction de TSN, elle s'est résolue à passer à la vitesse supérieure pour les Teams Leaders en interpellant la Commission Centrale d'Anticipation (commission Groupe en charge de ces problèmes) qui doit se réunir courant octobre .

VOUS TROUVEREZ AU VERSO, LA CONTESTATION ENVOYÉE PAR LA CFDT, SUR LA PRISE EN COMPTE DES ACTIVITÉS SIGNIFICATIVES DES TEAMS LEADERS à la CCA . EN FONCTION DE LA RÉPONSE, LA PROBLÉMATIQUE POURRA ÊTRE JUDICIAIRISÉE.

(Pour information, des situations semblent similaires pour les SEM et le SWEM, nous travaillons dessus actuellement)

**VOUS AVEZ UNE FICHE EMPLOI INCOMPLETE OU UNE AUTRE PROBLEMATIQUE,
N'HESITEZ PAS
CONTACTEZ VOS ELUS **CFDT**
OU
ECRIVEZ A L'ADRESSE SUIVANTE**

balancetaquestionalaCFDT@talents2ts.fr

Vos Délégués Syndicaux CFDT

Nathalie Durpoix	(Région Parisienne et Lambersart)
Marie-Agnès Geoffroy	(Région Parisienne et Lambersart)
Zahoua Hamadache	(Région Parisienne)
Robert Bécart	(Région Parisienne)

Michel Laurens (Sud-Ouest)
Fabrice Robillard (Ouest)
Cyril Teyssier (Est)



CONTESTATION ENVOYEE OFFICIELLEMENT EN VUE DE LA REUNION DE LA COMMISSION CENTRALE D'ANTICIPATION

FICHE EMPLOI DES TEAMS LEADERS

« La fiche descriptive d'emploi formalise les 'activités significatives' y compris lorsqu'elles relèvent de domaines professionnels différents ou correspondent à une faible part de l'emploi » (convention collective de la Métallurgie du 7 février 2022) – phrase reprise dans l'accord du Groupe Thales sur le déploiement de la Nouvelle Convention Collective nationale de la Métallurgie en date du 4 janvier 2023.

Un certain nombre de salariés de la société Thales Services Numériques ont en plus de leurs fonctions opérationnelles une fonction de manager d'équipe de 8 à 12 personnes.

Ci-dessous, les missions et devoirs du team leader tels que définis dans une note de la Direction présentée au CSE du 30 et 21 mars 2021.

- Réalisation des Check-in
- Identification des besoins de formation
- Contribution PolSal
- Contribution à la « Talent Review »
- Encadrement managérial
- Contribution aux dossiers d'expertise
- Suivi des changements de mission
- Suivi de la mise en œuvre de l'accord TT
- Accompagnement des nouveaux arrivants
- Suivi des périodes d'essai
- Proposition de stages et apprentissages
- Entretien avec les candidats
- Animation de l'équipe (point de partage, échange technique, échange sur TSN sur le Groupe ...)
- Remontées des risques de départ des collaborateurs
- Organisation des Teams Building
- Participation des points TL avec les Responsables de départements
- Contribution aux événements des départements
- Validation des congés
- Rappels sur les J-TIMEs

A plusieurs reprises la Direction de TSN nous a dit que ces tâches étaient non significatives.

Confirmez-vous ce diagnostic ? Si oui merci de l'étayer par une réponse écrite.

Dans le cas contraire, merci d'appliquer la convention collective et l'accord de déploiement de la convention collective en mettant à jour les fiches emploi de l'ensemble des Teams Leaders et de procéder à nouveau à leur cotation.